

Droit de préemption lors de la cession de fonds artisanaux, commerciaux ou des baux commerciaux

Par délibération en date du 24 septembre 2008, le Conseil Municipal a instauré un Droit de Préemption lors de la cession de fonds artisanaux, commerciaux ou des baux commerciaux sur deux secteurs : la Place Stalingrad et ses abords ainsi que le centre-ville (voir plan).



